


Si l'on célèbre le jubilé d'un musicien ou d'une institution tous les cinq ou dix ans, la musique elle-même se fête chaque année, le 21 juin. Plongée au cœur de la manifestation, de son histoire, de ses réussites et parfois de ses problèmes avec l'un de ses meilleurs connaisseurs, Eric Tissot.

A man with short dark hair, wearing a blue button-down shirt, sits at a wooden table with his hands clasped. He is looking directly at the camera with a slight smile. The background shows a music venue with posters on the wall, including one for 'THE KON' and another for 'MEDINE'. A DJ booth is visible in the background.

De Paris à La Chaux-de-Fonds: la Fête de la musique

Interview: Yaël Hêche — Créée en France il y a maintenant plus de trente ans sur l'initiative du ministre de la Culture Jack Lang, la Fête de la musique est arrivée en Suisse en 1992, à Genève. Aujourd'hui bien implantée dans de nombreuses villes de Suisse romande dont elle fait partie du paysage et de l'offre culturels, elle continue de surfer sur un succès jamais démenti en dépit d'un nombre croissant de festivals en tous genres et d'un accès de plus en plus facile à l'art sonore rendu possible par internet.

Président de la Fête de la musique de La Chaux-de-Fonds pendant neuf ans de 1996 à 2004, Eric Tissot fut aussi à la tête de l'Association Suisse de la Fête de la musique. Rencontre dans sa ville avec celui qui, aujourd'hui chef du Service de l'économie chaux-de-fonnière, demeure un promoteur passionné de culture engagé bénévolement dans plusieurs disciplines artistiques et siège depuis douze ans au conseil de la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA).

Eric Tissot, nous savons que la Fête de la musique est une création française. Comment nos voisins ont-ils fait pour l'exporter dans notre pays ?

Le soutien accru à la culture faisait partie du programme électoral de François Mitterrand. Jack Lang, de même que Maurice Fleuret qui était alors directeur de la musique et de la danse au ministère de la Culture, ont fait le constat que la pratique musicale était largement répandue en France et méritait d'être valorisée pour le plus grand nombre. La Fête de la musique est née dans cette idée de démocratisation de l'art et d'un accès libre pour tous à toutes les musiques, qu'il s'agisse d'un orchestre de chambre ou d'un groupe de trash metal. Partant de Paris, les municipalités ont donc vu l'organisation de la Fête de la musique s'inscrire dans leur cahier des charges, au même titre que la mise sur pied des festivités du 14 juillet. En 1985, année européenne de la musique, les ambassades françaises ont eu pour mission d'exporter la Fête à l'étranger. C'est ainsi que des contacts ont été pris avec la Suisse et que la manifestation a été organisée pour la première fois en 1992 dans la ville considérée sans doute comme la plus francophile du pays : Genève. D'autres communes ont ensuite été approchées ou alors inspirées par l'élan français et ont suivi le pas : Nyon en 1994 puis Lausanne en 1995. Après quoi, la Fête a essaimé dans d'autres localités comme à La Chaux-de-Fonds en 1996 par l'association culturelle Zebra Crossing, mais cette fois-ci de manière indépendante, sans aucune impulsion politique, le plus souvent à l'initiative d'associations.

Si aujourd'hui la Fête de la musique s'est donc affranchie de ses liens avec le ministère français de la Culture, les pouvoirs publics communaux continuent-ils à la soutenir et à la rendre possible ?

Les pouvoirs publics continuent à subventionner la Fête, mais sans être le sponsor le plus important et les comités d'organisation doivent donc trouver un financement auprès de différents partenaires. C'est là une différence majeure avec la France où aujourd'hui encore la manifestation est de nature officielle avec les municipalités qui reçoivent une enveloppe budgétaire pour la réaliser. En Suisse,

seule Genève fonctionne grandement sur ce modèle-là avec une Fête organisée par le Département de la culture et du sport de la ville.

Ce mode de financement helvétique moins dépendant des pouvoirs publics garantit-il une plus grande autonomie et liberté artistiques ?

Je ne pense pas, car la Fête est de toute façon régie par quelques grands principes indépendants de son mode de financement : le jour du 21 juin ou une autre date proche, la gratuité des concerts, la pluralité des genres musicaux présents, la participation bénévole des musiciens, la présence d'artistes aussi bien amateurs que professionnels.

A propos de la date de la Fête justement, Genève l'organise sur trois jours et systématiquement sur un week-end qui n'intègre donc pas forcément le 21 juin. Est-ce là une manière de s'assurer une meilleure fréquentation ?

Pas forcément, car l'expérience montre que le public répond présent même si le 21 juin tombe en milieu de semaine. C'est le début de l'été et nous sommes alors presque à la fin de l'année scolaire dans une ambiance déjà vacancière. Beaucoup de villes, dont La Chaux-de-Fonds, sont donc sensibles au respect de cette date, car c'est aussi une manière pour chacune de faire la promotion des autres. De même, en gardant d'année en année le 21 juin, ce jour devient la meilleure affiche de la Fête et le public n'a pas à se demander quand elle a lieu.

Vous parliez auparavant de la répartition entre musiciens professionnels et bénévoles, comment l'équilibre s'opère-t-il ? Existe-t-il une sorte de commission artistique ?

Les premiers arrivés sont les premiers servis, tout simplement ! L'important est que chaque participant indique dans quel style de musique il joue afin de garantir la cohérence de chaque scène. Ensuite, les refus ne sont motivés que par le manque de place. Il y a toujours plus d'amateurs que de professionnels, mais cela ne dit pas grand-chose sur la qualité artistique, car les amateurs qui se produisent ont beaucoup répété, doivent être capables de tenir la scène et de délivrer au final un concert apprécié du public. La Fête de la musique remplit ainsi un rôle de dénicheur de talents et il n'est d'ailleurs pas rare de voir des programmeurs de salle ou de festivals venir y « faire leurs achats ».

La participation bénévole des artistes est une critique récurrente adressée à la Fête de la musique, qu'y répondez-vous ?

C'est là un principe cardinal, clair et transparent, valable autant pour les musiciens professionnels que pour les amateurs. Qui plus est, la possibilité pour ces derniers de pouvoir se produire sur une scène bénéficiant d'un équipement technique professionnel est d'une attractivité non négligeable, sans compter le rôle de tremplin que peut représenter une telle prestation. Enfin, certains organisateurs

prévoient parfois pour les artistes un défraiement forfaitaire ou d'autres une collation.

Autre reproche adressé à la Fête : l'invasion des stands de restauration qui tend parfois à reléguer la musique à l'arrière-plan pendant qu'on boit des bières entre amis...

Cela nous ramène au financement de la manifestation : si les organisateurs et le staff sont bénévoles, monter une scène avec tout le matériel et l'équipe technique requis et promouvoir la manifestation ont un coût. Il faut aussi rappeler qu'en

France, la SACEM – qui est dans ce pays le principal organisme de gestion des droits d'auteur – ne prélève pas de taxes pendant la Fête alors que chez nous la SUISA n'a jamais voulu entrer en matière pour adopter cette pratique. C'est là encore une charge financière supplé-

taire, sans compter l'administration que cela génère. En ce sens, les stands de restauration représentent une source de revenus dont il est impossible de se passer. C'est une forme de compromis et il appartient à chaque organisateur de veiller à une bonne gestion de l'espace pour qu'une scène ne se retrouve pas juste à côté de la cantine.

Vous avez été l'initiateur et le président de l'Association Suisse de la Fête de la musique de 2002 à 2004. Cette structure, qui aujourd'hui n'existe plus, est peu connue du public. Que faisait-elle et pourquoi a-t-elle disparu ?

Les comités d'organisation des différentes villes se sont rendu compte qu'ils partageaient les mêmes joies, mais aussi les mêmes problèmes, qu'il s'agisse de promotion, de financement ou encore de technique. Nous avons réussi à mettre autour de la même table Nyon, Lausanne, Châtel-St-Denis, Delémont, Fontaines (Neuchâtel) et La Chaux-de-Fonds. L'idée était donc non pas de fusionner ces différentes Fêtes de la Musique, mais de les faire collaborer entre elles pour partager nos problématiques. Il y avait aussi une volonté de s'échanger des musiciens et de leur permettre d'aller jouer ailleurs que dans leur cité. Enfin, nous avions l'espoir de trouver des soutiens communs, présents dans toute la Romandie et qui auraient permis de réaliser par exemple une promotion unifiée.

L'association a été en place de 2002 à 2004 seulement et s'est dissolue pour une raison très simple : l'organisation de la Fête est l'œuvre de bénévoles qui s'y consacrent en plus de leur activité professionnelle et investissent donc déjà beaucoup de temps dans leur propre commune. Il s'est vite avéré impossible de dégager encore plus de temps pour des séances de groupe qui venaient s'ajouter à un planning des plus chargés alors même que la priorité de chacun demeurait tout naturellement l'organisation de la Fête dans sa ville.

A l'occasion de ses cinquante ans en 2015, le Conseil Suisse de la Musique a mis sur pied une journée nationale dans l'idée de désormais développer la Fête de la musique pour que celle-ci devienne « un événement populaire d'envergure nationale dans toutes les régions linguistiques au cours des prochaines années ». De fait, jusqu'à

Le public répond présent même si le 21 juin tombe en milieu de semaine.

La Fête est un accès libre pour tous à toutes les musiques.

aujourd'hui, la Fête de la musique demeure en Suisse un phénomène très essentiellement romand, malgré quelques tentatives en Suisse alémanique, notamment à Zurich au début des années 2000. Pourquoi le Röstigraben fait-il obstacle dans ce domaine-là ?

Comme je le rappelai précédemment, la Fête s'est implantée en Suisse grâce aux relais politiques du ministère français de la Culture. Les quelques éditions zurichoises avaient ainsi été mises en place par une association culturelle francophone présidée par une Française et le consulat français de la ville y avait participé. La manifestation a toujours été perçue en Suisse alémanique comme quelque chose de français ou du moins de francophone et peu de villes ont montré de l'intérêt. C'est une réalité déjà présente il y a quinze ans et qui persiste aujourd'hui, je suis donc ravi si le Conseil Suisse de la Musique s'efforce de faire changer la situation.

La Fête de la musique aujourd'hui est-elle la même qu'il y a vingt ans ? La formule est-elle toujours pareille ?

Oui. Un seul aspect que nous n'avons pas pu concrétiser en Suisse est les concerts spontanés. Dans la formule imaginée par les initiateurs de la fête venait s'ajouter aux concerts prévus dans le programme la possibilité pour tout musicien de se produire sur un trottoir ou dans le coin d'une place de manière impromptue. Ce principe n'a jamais fonctionné à ma connaissance dans notre pays, la faute sans doute à notre tempérament parfois un peu réservé... Pour le reste, les mêmes règles et le même esprit demeurent et fonctionnent toujours depuis les origines.

Quand la Fête de la musique a été créée, les festivals étaient moins nombreux qu'aujourd'hui et l'accès à la musique moins universel qu'à l'heure de la musique dématérialisée et du streaming. En ce sens, la Fête conserve-t-elle de nos jours sa raison d'être et son attractivité ?

Totalement ! Tout d'abord, la pratique musicale se porte bien et les gens ont toujours autant de plaisir à faire de la musique et à en écouter. N'oublions pas que certaines émissions télévisuelles telles que *Star Academy* ou *Nouvelle Star* — quoi qu'on puisse en penser — suscitent des vocations qui aboutissent parfois à se produire un jour dans une manifestation telle que la Fête. Les festivals ne représentent pas quant à eux une concurrence, mais plutôt une complémentarité avec pourquoi pas des collaborations à imaginer. Un festival qu'il soit off ou in se centre généralement autour d'un répertoire, d'un style ou d'un thème avec une affiche décidée par un programmateur, ce qui n'est pas le cas de la Fête de la musique. Celle-ci est promise à un avenir radieux si elle conserve son esprit et ses principes sans devenir un festival à bon marché avec un organisateur qui se dirait : « j'ai suffisamment d'argent pour mettre sur pied un festival et dans le cas contraire ce sera une fête de la musique ». La Fête de la musique doit préserver ce qui a depuis toujours été son credo : la musique pour tous et jouée par tous.

Note

¹ www.musikrat.ch/fr/fete-de-la-musique/infos

Yaël Hêche

... est musicologue et journaliste indépendant.

Tag der Musik - wenn die Musik sich selbst feiert

Zusammenfassung: Pia Schwab — Musikerinnen und Musiker oder Institutionen feiern alle fünf- oder zehn Jahre ein Jubiläum. Die Musik selbst jubiliert jedes Jahr: am 21. Juni, am Tag der Musik. Dieser Tag oder dieses Fest, französisch heisst es «la Fête de la musique», wurde vor mehr als dreissig Jahren auf Anregung des damaligen französischen Kulturministers Jack Lang ins Leben gerufen. Heute ist es in vielen Städten der Romandie gut verankert und behauptet sich auch mühelos neben einer wachsenden Zahl von Festivals und einem immer leichteren Zugriff auf Musik im Internet.

Eric Tissot ist einer der besten Kenner dieses Anlasses in der Schweiz. Er war von 1996 bis 2004 Präsident des Organisationskomitees in La Chaux-de-Fonds und leitete auch die Association Suisse de la Fête de la musique. Diese Vereinigung versuchte, die teilnehmenden Städte zu vernetzen. Es stellte sich aber heraus, dass all die Freiwilligen, die sich neben ihrem Berufsalltag engagierten, mit der Organisation in ihrer eigenen Stadt bereits alle Hände voll zu tun hatten.

Heute leitet Eric Tissot das Wirtschaftsamt in La Chaux-de-Fonds, er ist aber immer noch kulturbegeistert und engagiert sich in mehreren künstlerischen Sparten.

Eric Tissot, wie kam der Tag der Musik denn in die Schweiz?

Eine verstärkte Kulturförderung gehörte zum Regierungsprogramm von Präsident François Mitterrand. Eine Massnahme bestand darin, die ungezählten musikalischen Aktivitäten im Land deutlicher ins öffentliche Bewusstsein zu bringen. Der Tag der Musik ist aus der Idee entstanden, die Kunst zu demokratisieren, alle Arten von Musik, vom Kammerkonzert bis zu Trash-Metal, für alle Zuhörerinnen und Zuhörer zugänglich zu machen. Ausgehend von Paris bekamen die Gemeinden die Aufgabe, solche Veranstaltungen durchzuführen. Im Europäischen Jahr der Musik 1985 war es dann an den französischen Botschaften, den Anlass auch im Ausland bekannt zu machen. 1992 hat Genf als wohl frankophilste Stadt in der Schweiz den ersten Tag der Musik gefeiert. Es folgten Nyon und Lausanne. Danach wurde die Idee auch an anderen Orten, zum Beispiel eben in La Chaux-de-Fonds, aufgegriffen, allerdings von unabhängigen Kulturinstitutionen, nicht aufgrund einer städtischen Initiative.

Bis heute ist der Tag der Musik in Frankreich ein offizieller Anlass, für dessen Durchführung die Städte ein Budget sprechen. In der Schweiz wird das Fest nur noch in Genf vom Amt für Kultur und Sport veranstaltet, sonst ist die öffentliche Hand zwar oft Sponsor, aber nicht der wichtigste und schon gar nicht der einzige.

Garantiert diese schweizerische Finanzierungsweise mehr künstlerische Freiheit?

Ich glaube nicht, denn der Tag der Musik wird ohnehin von den folgenden Prinzipien bestimmt: Er findet am 21. Juni oder kurz vor- oder nachher

statt; die Konzerte sind gratis; es sind möglichst viele musikalische Genres vertreten; die Künstler treten ohne Gage auf; es sind sowohl Amateure wie Profimusiker beteiligt.

In Genf wird der Anlass immer auf ein Wochenende um den 21. Juni gelegt. Kommen so mehr Leute an die Konzerte?

Nicht unbedingt. Die Erfahrung hat gezeigt, dass das Publikum auch kommt, wenn der Tag der Musik mitten in der Woche stattfindet. Es ist Sommeranfang, fast schon Schulschluss, es herrscht Ferienstimmung ... Viele Städte feiern daher immer am 21. Juni. Damit wird dieses Datum auch ein Markenzeichen.

Wenn Profis und Laien mitmachen können, wer wählt dann aus?

«Wer zuerst kommt, mahlt zuerst.» Absagen gibt es nur, wenn kein Platz mehr da ist. Wichtig ist, dass alle Teilnehmer ihren Musikstil genau umreissen, damit auf den einzelnen Bühnen ein stimmiges Programm gemacht werden kann.

Die unbezahlte Beteiligung der Künstler wird oft bemängelt.

Das ist eine der Hauptregeln, sie ist klar und transparent und gilt für alle.

Auch an den Verpflegungsständen, die die Musik in den Hintergrund drängen, stören sich Besucher.

Das führt uns zur Finanzierung des Fests zurück. Auch wenn Organisatoren und Helfer ehrenamtlich arbeiten, so kosten Bühnen und Technik doch eine Menge. In Frankreich verzichtet die Urheberrechtsgesellschaft Sacem am Fest auf die Abgaben, die Suisa in der Schweiz hat das dagegen nie akzeptiert. Es fallen also Kosten an, und Verpflegungsstände sind eine Einkommensquelle, auf die die Organisatoren nicht verzichten können. Das gehört zu den Kompromissen, die sie eingehen müssen. Mit einer guten Planung kann man aber schon dafür sorgen, dass die Bühne nicht gleich neben dem Ausschank liegt.

Aus Anlass seines 50-jährigen Bestehens hat sich der Schweizer Musikrat 2015 erstmals für einen landesweiten Tag der Musik eingesetzt. Das Ziel ist, den «21. Juni zu einem nationalen Feiertag der Musik (zu) festigen, der jährlich wiederkehrend die musikalische Vielfalt unseres Landes zeigt und zelebriert». Bis heute bestand ein tiefer «Röstigraben» in Sachen Tag der Musik. Warum?

Der Anlass kam eben über das französische Kulturministerium in die Schweiz. In der Deutschschweiz wurde der Tag immer als etwas französisches oder frankofones betrachtet und nur wenige Städte waren interessiert. Ich bin daher begeistert, wenn sich der Musikrat nun für eine Änderung einsetzt. Wichtig ist, dass der Tag der Musik weiterhin seinem Grundgedanken treu bleibt: Musik für alle, gespielt von allen!